

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2018

À une séance ordinaire du conseil municipal d'Adstock tenue le lundi 7 mai 2018 à 19 h 30 au sous-sol de l'église St-Antoine-Daniel dans le secteur Saint-Daniel conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sont présents aux délibérations : Monsieur le Maire Pascal Binet, mesdames les conseillères Nicole Champagne et Martine Poulin ainsi que messieurs les conseillers Sylvain Jacques, Pierre Quirion, Nelson Turgeon et Michel Rhéaume, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Pascal Binet.

La directrice générale et secrétaire-trésorière assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. Le directeur de l'urbanisme et des communications assiste également à la séance.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue aux quelque 20 personnes présentes à cette séance et déclare celle-ci ouverte.

18-05-133

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Mot de bienvenue;
3. Adoption de l'ordre du jour;

Correspondances

4. Décès de monsieur Bernardin-Hamann, ancien directeur général de la Municipalité d'Adstock;
5. Démission de monsieur Jean-Guy Marois à titre de bénévole de la Bibliothèque de l'Avenir : remerciement pour les services rendus;
6. Confirmation du dépôt des demandes de subvention de la Coopérative récréotouristique du mont Adstock;
7. Confirmation de la Société d'habitation du Québec du regroupement des offices municipaux d'habitation (OMH);

Affaires du conseil, administration générale et ressources humaines

8. Procès-verbaux : adoption des textes du mois d'avril 2018;
9. Autorisation de paiement des dépenses du mois d'avril 2018;
10. Évaluation annuelle de la directrice générale : fin de la période de probation et autorisation de dépense pour accompagnement avec la firme Raymond Chabot Grant Thornton;
11. Abolition du poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement;
12. Processus d'embauche d'un(e) technicien(ne) en bâtiment et en traitement des eaux usées;
13. Embauche de madame Jacinthe Bélanger à titre de technicienne en environnement;
14. Embauche d'un technicien en génie civil et en eau potable;
15. Embauche d'un journalier;
16. Banque de candidature pour des préposés aux services généraux;
17. Entretien ménager de certains édifices publics du secteur Saint-Méthode : octroi de contrat;
18. Règlement d'emprunt numéro 224-18 aux fins d'autoriser et de rembourser les dépenses engendrées par l'achat d'équipements roulants : dépôt et approbation du certificat d'attestation de la période d'accessibilité au registre référendaire;
19. Projet de déploiement et de démarrage de la phase 2 de la fibre optique de la MRC des Appalaches : position du conseil;

20. Congrès de la FQM : autorisation d'inscription;
21. Souper-bénéfice au Club Rotary : autorisation d'achat d'un billet;
22. Gala Zénith : autorisation de représentation;
23. Tournoi du maire de Sainte-Clotilde-de-Beauce : autorisation de représentation;
24. Tournoi de golf au profit de la Fondation du Cégep de Thetford : achat d'une publicité;

Aménagement, urbanisme et environnement

25. Adoption du règlement numéro 218-18 amendant le règlement de zonage numéro 69-07;
26. Adoption du règlement numéro 219-18 amendant le règlement relatif à l'émission des permis et des certificats numéro 72-07;
27. Adoption du second projet de règlement 227-18 amendant le règlement de zonage numéro 69-07;
28. Adoption du second projet de règlement 228-18 amendant le règlement de lotissement numéro 70-07;
29. Adoption du projet de règlement numéro 226-18 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux;
30. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 229-18 amendant le règlement de zonage numéro 69-07;
31. Adoption du premier projet de règlement numéro 229-18 amendant le règlement de zonage numéro 69-07;
32. Projets de règlement numéro 226-18 et 229-18 : fixation de l'assemblée publique de consultation;
33. 5, route du Mont-Adstock : étude et décision concernant la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;
34. Services-conseils relatifs à la rédaction de règlements d'urbanisme concernant le développement dans le cadre du projet Domaine Escapad : attribution d'un mandat;
35. Accaparement et financiarisation des terres agricoles;
36. Nomination des patrouilleurs nautiques au Grand lac Saint-François;

Développement socio-économique

37. Tour de télécommunication : dépôt de l'entente avec Bell Canada pour terminer la construction, acceptation du contenu du bail et autorisation de signature;
38. Pôle récréotouristique du mont Adstock : octroi d'un mandat à un tiers pour négocier la cession du chalet et des ententes à venir avec les intervenants de la montagne;
39. Pôle récréotouristique du mont Adstock : engagement et demandes;
40. Programme Fonds de développement 100 M\$ du mouvement Desjardins : dépôt d'une demande d'aide financière et autorisation de signature;
41. Parc industriel et Développement économique Canada : dépôt d'octroi d'un contrat pour finaliser certains travaux reliés aux infrastructures de la rue Fortin Nord;
42. Club Chasse et Pêche St-Méthode – St-Daniel Inc. : attribution d'un droit de passage et fourniture de gravier;
43. Confirmation de l'aide financière à la Coopérative St-Méthode pour la quincaillerie;
44. Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme ClimatSol-Plus pour la réhabilitation du terrain contaminé de l'ancienne quincaillerie et autorisation de signature;
45. Dépôt d'une promesse d'achat pour une terre dans le cadre du projet de la phase II de l'incubateur agroalimentaire des Appalaches;

Travaux publics et voirie

46. Entretien de pelouse du secteur Saint-Daniel : octroi de contrat;

Loisirs, culture et vie communautaire

47. Plein air Adstock : versement de la première tranche de subvention;
48. Comité d'embellissement : versement annuel de la subvention;
49. Bibliothèque de l'Avenir : versement annuel de la subvention;
50. Parc national de Frontenac : nomination d'un représentant municipal;
51. Achat de billets corporatifs de droits de jeux au Club de golf du mont Adstock;
52. Comité des loisirs de Sainte-Anne-du-Lac : attribution d'une subvention pour le terrain de jeux;

53. Affaires diverses;
54. Comptes rendus des élus;
55. Période de questions;
56. Informations générales
57. Levée de la séance.

Puisqu'aucun sujet n'est ajouté au point « Affaires diverses »,
Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Correspondances

DÉCÈS DE MONSIEUR BERNARDIN-HAMANN, ANCIEN DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA MUNICIPALITÉ D'ADSTOCK

Monsieur le Maire informe les citoyens que monsieur Bernardin-Hamann, premier directeur général de la Municipalité d'Adstock, est décédé le 22 avril dernier et que la Municipalité a fait hisser les drapeaux municipaux en berne pour lui rendre hommage.

DÉMISSION DE MONSIEUR JEAN-GUY MAROIS À TITRE DE BÉNÉVOLE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'AVENIR : REMERCIEMENT POUR LES SERVICES RENDUS

Monsieur le Maire informe les citoyens de la démission de monsieur Jean-Guy Marois et profite du moment pour remercier monsieur Marois de son dévouement et de ses nombreuses années au service des citoyens.

CONFIRMATION DU DÉPÔT DES DEMANDES DE SUBVENTION DE LA COOPÉRATIVE RÉCRÉOTOURISTIQUE DU MONT ADSTOCK

Monsieur le Maire informe les citoyens qu'il y a eu des demandes de subvention qui ont été déposées pour le développement de la Coopérative récréotouristique du mont Adstock.

**CONFIRMATION DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC DU
REGROUPEMENT DES OFFICES MUNICIPAUX D'HABITATION (OMH);**

Monsieur le Maire informe les citoyens que la Société d'Habitation du Québec a confirmé le regroupement des offices municipaux d'habitation de la MRC des Appalaches. Ce regroupement portera le nom d'Office municipal d'habitation des Appalaches.

Affaires du conseil, administration générale et ressources humaines

18-05-134

PROCÈS-VERBAUX : ADOPTION DES TEXTES DU MOIS D'AVRIL 2018

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir reçu et lu les textes des procès-verbaux des séances du mois d'avril 2018 transmis électroniquement, ceux-ci les déclarent conformes aux discussions.

Il est alors proposé par le conseiller Pierre Quirion,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,
Et résolu d'approuver les textes tels que présentés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-05-135

AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES DU MOIS D'AVRIL 2018

Les élus présents affirment avoir pris connaissance de la liste des dépenses acquittées et à payer pour le mois en cours et tous s'en déclarent satisfaits.

Il est alors proposé par le conseiller Sylvain Jacques,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,
Et résolu d'accepter la liste des paiements effectués et d'autoriser le paiement des montants inscrits sur cette liste. Les déboursements totaux du mois se chiffrent à 233 120.71 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-05-136

**ÉVALUATION ANNUELLE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE : FIN DE LA
PÉRIODE DE PROBATION ET AUTORISATION DE DÉPENSE POUR
ACCOMPAGNEMENT AVEC LA FIRME RAYMOND CHABOT GRANT
THORNTON**

ATTENDU que le contrat de madame Renée Vachon, directrice générale, prévoyait une période de probation d'un an suite à son embauche le 5 juin 2017;

ATTENDU que le conseil municipal a fait appel à la firme de consultant qui l'avait accompagné lors de l'embauche de madame Vachon pour la réalisation de l'évaluation;

ATTENDU que le comité des ressources humaines a fait plusieurs rencontres pour procéder à l'analyse du travail et a rencontré madame Vachon pour signifier de manière mutuelle certaines attentes et objectifs à atteindre;

ATTENDU que le conseil se considère satisfait du travail de madame Vachon, mais désire faire le suivi des recommandations du comité des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,
Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,
Et résolu ce qui suit :

- de mettre fin à la période de probation de la directrice générale tout en assurant un suivi face aux attentes signifiées;
- d'apporter un addenda au contrat de madame Vachon afin d'ajuster les tâches suite au non-remplacement du directeur des travaux publics;
- d'autoriser la dépense d'un montant de 11 744.70 \$ pour l'accompagnement de la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour l'accompagnement de ce dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-05-137

ABOLITION DU POSTE D'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT ET DÉPÔT D'UN NOUVEL ORGANIGRAMME

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock doit s'adapter à de nouvelles réalités, agir pour répondre au développement toujours croissant de sa communauté et offrir un service adéquat à ces citoyens;

ATTENDU la nécessité d'avoir un urbaniste ou un professionnel en aménagement du territoire pour répondre à cette réalité;

ATTENDU la restructuration du Service de l'urbanisme qui a débuté en 2017;

ATTENDU que la gestion et la planification du territoire ne relèvent plus du poste de l'inspecteur en bâtiment et en environnement;

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock a pris le temps d'analyser les postes restés vacants durant la dernière année et que sa réflexion pour optimiser son organigramme est terminée;

ATTENDU que cette analyse a démontré qu'il fallait créer deux postes de techniciens, l'un en bâtiment et l'autre en environnement, afin de répondre plus efficacement aux demandes toujours croissantes du Service de l'urbanisme et de l'environnement;

ATTENDU que le syndicat sera avisé de la création de la nouvelle classification;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,
Et résolu ce qui suit :

- d'abolir le poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement le 15 mai 2018;
- de déposer le nouvel organigramme municipal à titre informatif.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-05-138 **PROCESSUS D'EMBAUCHE D'UN(E) TECHNICIEN(NE) EN BÂTIMENT ET EN TRAITEMENT DES EAUX USÉES**

ATTENDU la nouvelle structure organisationnelle au Service de l'urbanisme et de l'environnement;

ATTENDU la nécessité de procéder à l'embauche d'un(e) technicien(ne) en bâtiment et en traitement des eaux usées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,
Et résolu d'amorcer un processus de recrutement afin d'embaucher un(e) technicien(ne) en bâtiment et en traitement des eaux usées.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-05-139 **EMBAUCHE DE MADAME JACINTHE BÉLANGER À TITRE DE TECHNICIENNE EN ENVIRONNEMENT**

ATTENDU que la Municipalité a réalisé un processus d'embauche pour pourvoir le poste de technicien(ne) en environnement;

ATTENDU que la candidature de madame Jacinthe Bélanger satisfait les exigences de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,
Et résolu ce qui suit :

- d'embaucher madame Jacinthe Bélanger à titre de technicienne en environnement selon les modalités à convenir dans la prochaine convention collective et sous réserve des tests médicaux concluants et des prises de référence reliées aux antécédents judiciaires;
- de nommer madame Bélanger à titre de personne-ressource du Comité consultatif en environnement;
- d'autoriser madame Bélanger à émettre les permis et certificats prévus dans les règlements d'urbanisme;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-05-140 **EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL ET EN EAU POTABLE**

ATTENDU que la Municipalité a réalisé un processus d'embauche pour pourvoir le poste de technicien en génie civil et en eau potable;

ATTENDU que la candidature de monsieur Jean-Philippe Auclair satisfait les exigences de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu d'embaucher monsieur Jean-Philippe Auclair à titre de technicien en génie civil et en eau potable selon les modalités à convenir dans la prochaine convention collective et sous réserve des tests médicaux concluants et des prises de référence reliées aux antécédents judiciaires;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-05-141 **EMBAUCHE D'UN JOURNALIER**

ATTENDU que la Municipalité a réalisé un processus d'embauche pour pourvoir le poste de journalier;

ATTENDU que la candidature de monsieur Dominique Messier satisfait les exigences de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu d'embaucher monsieur Dominic Messier à titre de journalier selon les dispositions de la convention collective sous réserve des tests médicaux concluants et des prises de référence reliées aux antécédents judiciaires.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-05-142 **BANQUE DE CANDIDATURE POUR DES PRÉPOSÉS AUX SERVICES GÉNÉRAUX**

ATTENDU les besoins au service des travaux publics;

ATTENDU qu'il y a lieu de lancer un processus afin de combler une banque de candidature pour les services généraux de voirie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par la conseillère Sylvain Jacques,

Et résolu d'amorcer un processus de recrutement afin de garnir une banque de candidature pour des préposés aux services généraux.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-05-143 **ENTRETIEN MÉNAGER DE CERTAINS ÉDIFICES PUBLICS DU SECTEUR SAINT-MÉTHODE : OCTROI DE CONTRAT**

ATTENDU que la personne en charge de l'entretien ménager de certains édifices publics du secteur Saint-Méthode a résilié son contrat;

ATTENDU qu'il y a lieu de mandater une nouvelle ressource pour combler le manque;

ATTENDU l'intérêt de monsieur Jean-Marc Grondin à prendre le contrat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu de confier à monsieur Jean-Marc Grondin le mandat pour l'entretien ménager de certains édifices publics du secteur Saint-Méthode à un taux horaire de 15\$/heure.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-05-144

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 224-18 AUX FINS D'AUTORISER ET DE REMBOURSER LES DÉPENSES ENGENDRÉES PAR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ROULANTS : DÉPÔT ET APPROBATION DU CERTIFICAT D'ATTESTATION DE LA PÉRIODE D'ACCESSIBILITÉ AU REGISTRE RÉFÉRENDAIRE

Je, Renée Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Adstock, certifie sous mon serment d'office ce qui suit :

Le registre tenu, en vue de demander la tenue d'un scrutin référendaire concernant le règlement d'emprunt numéro 224-18, a été accessible de neuf heures (9h00) à dix-neuf heures (19h00), le lundi 7 mai 2018 au bureau de la Municipalité, celui-ci étant situé au 35, rue Principale Ouest, à Adstock.

Le nombre de personnes habiles à voter, établi en vertu du dernier alinéa de l'article 553 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, est de 2 794.

Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 290.

Suite à cette procédure d'enregistrement, aucune personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire n'a apposé sa signature dans le registre ouvert à cette fin en vue de demander la tenue d'un scrutin référendaire.

Comme le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 290 et que ce nombre n'a pas été atteint, le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu que le certificat de la directrice générale et secrétaire-trésorière, suite à la période d'accessibilité au registre pour l'approbation du règlement numéro 224-18 par les personnes habiles à voter, soit approuvé tel que lu et qu'il soit consigné aux archives de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-05-145

PROJET DE DÉPLOIEMENT ET DE DÉMARRAGE DE LA PHASE 2 DE LA FIBRE OPTIQUE DE LA MRC DES APPALACHES : POSITION DU CONSEIL

ATTENDU que depuis plusieurs années, la problématique concernant la couverture internet inadéquate sur l'ensemble de notre territoire est soulevée par plusieurs citoyens lors de consultations publiques;

ATTENDU que la MRC des Appalaches a récemment fait parvenir dans toutes les municipalités un sondage d'intérêt concernant le dossier fibre optique dans lequel est ressorti que la fibre optique est un besoin essentiel en

2017 pour l'ensemble du territoire et que cette dernière devrait porter ce projet structurant qui permettrait d'assurer la vitalité du territoire;

ATTENDU que la MRC des Appalaches, par résolution le 8 mars 2017 (numéro CM-2017-03-7812), a octroyé un mandat pour réaliser une analyse préliminaire permettant à la MRC d'identifier et d'évaluer le potentiel du déploiement de la fibre optique sur le territoire à M. Richard Lampron;

ATTENDU que le rapport de cette analyse préliminaire a été présenté et remis à la MRC des Appalaches le 10 mai 2017, ainsi qu'à chacun des maires de la MRC;

ATTENDU que la MRC demande à chacune de ses municipalités de rendre compte de ce rapport dans leur conseil, de l'expliquer et de voir leur intérêt à faire un appel de proposition pour entamer la phase 2 qui consiste à faire l'ingénierie préliminaire du projet de déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire de la MRC des Appalaches;

ATTENDU que pour assurer un meilleur suivi, la MRC des Appalaches doit connaître l'intention des municipalités à effectivement entamer cette 2^e phase;

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock a pris connaissance du rapport d'analyse préliminaire de M. Richard Lampron;

ATTENDU que la Municipalité souhaite que la MRC des Appalaches entreprenne les démarches pour effectuer la phase 2 du projet de fibre optique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu ce qui suit :

- que le conseil de la Municipalité d'Adstock signifie à la MRC des Appalaches son appui au projet de fibre optique;
- que le conseil de la Municipalité demande à la MRC des Appalaches d'entamer les démarches de la phase 2 du projet soit de la phase de l'ingénierie préliminaire.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-05-146

CONGRÈS DE LA FQM : AUTORISATION D'INSCRIPTION

Chaque année, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) organise un congrès au profit de ses membres. En 2018, ce congrès se tiendra au Palais des congrès de Montréal du 20 au 22 septembre 2018.

Il est alors proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu d'autoriser Monsieur le Maire à participer au congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM). Il est également convenu que le coût d'inscription au montant de 780 \$, taxes en sus, et les frais afférents de la personne déléguée à ce congrès seront entièrement défrayés par la Municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-05-147 **SOUPER-BÉNÉFICE DU CLUB ROTARY : AUTORISATION D'ACHAT D'UN BILLET**

Le Club Rotary de Thetford Mines procède à son souper-bénéfice aux installations du Club de golf du mont Adstock et invite la municipalité à y participer.

À cet égard,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu de se procurer un billet au coût de 125 \$ pour assister au souper-bénéfice du Club Rotary de Thetford Mines. Le conseiller Pierre Quirion assurera la représentation de la Municipalité lors de cet événement.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-05-148 **GALA ZÉNITH : AUTORISATION DE REPRÉSENTATION**

Le secrétariat municipal accuse réception d'une invitation à participer au Gala Zénith. Cet événement se déroulera le mercredi 23 mai 2018 à la Salle Dussault de la Polyvalente de Thetford Mines.

À cet égard,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu de se procurer un billet au montant de 125 \$, taxes en sus et d'autoriser madame Nicole Champagne à y participer.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-05-149 **TOURNOI DU MAIRE DE SAINTE-CLOTILDE-DE-BEAUCE : AUTORISATION DE REPRÉSENTATION**

Le secrétariat municipal accuse réception d'une invitation à participer au tournoi de golf du maire de Sainte-Clotilde-de-Beauce. Ce tournoi se déroulera au club de golf de Thetford Mines le 26 mai 2018.

Suite aux discussions,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,

Et résolu d'autoriser les conseillers Nelson Turgeon et Sylvain Jacques, monsieur le Maire, Pascal Binet, ainsi que madame Renée Vachon, directrice générale à représenter la Municipalité d'Adstock lors du tournoi de golf du maire de Sainte-Clotilde-de-Beauce et d'autoriser une dépense de 220 \$ pour cette activité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-05-150 **TOURNOI DE GOLF AU PROFIT DE LA FONDATION DU CÉGEP DE THETFORD : ACHAT D'UNE PUBLICITÉ**

Le secrétariat municipal accuse réception d'une invitation à participer au tournoi de golf de la Fondation du Cégep de Thetford, lequel vise à amasser des fonds pour cet organisme. Ce tournoi se déroulera au Club de golf et de curling de Thetford Mines le 24 août 2018.

Suite aux discussions,
Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,
Et résolu d'autoriser deux conseillers à participer et à représenter la Municipalité d'Adstock au tournoi de golf de la fondation du Cégep de Thetford et d'acheter une publicité au montant de 125 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-05-151 *Aménagement, urbanisme et environnement*
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 218-18 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 69-07

ATTENDU que le règlement de zonage de la Municipalité d'Adstock est en vigueur depuis le 2 avril 2007;

ATTENDU que la Municipalité a le pouvoir de modifier son règlement de zonage et d'y ajouter des dispositions prévues à l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que le conseil souhaite intégrer certaines dispositions relatives à la renaturalisation des bandes riveraines prévues dans le règlement 133-12 à même le règlement de zonage;

ATTENDU que le conseil souhaite permettre sous conditions l'abattage d'arbres dans les plantations commerciales d'essences résineuses à l'intérieur des périmètres urbains;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par la conseillère Martine Poulin et qu'une présentation du projet de règlement a été réalisée lors de la séance ordinaire tenue le lundi 5 mars 2018;

ATTENDU que le projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le lundi 9 avril 2018;

ATTENDU l'assemblée publique de consultation tenue le 30 avril 2018;

ATTENDU qu'aucune modification n'est apportée au règlement suite à l'assemblée publique de consultation;

ATTENDU que les dispositions du présent règlement ne sont pas susceptibles à l'approbation référendaire selon l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont préalablement reçu, conformément à l'article 445 du Code municipal, une copie des textes du règlement, ceux-ci déclarent l'avoir lu, renoncent à sa lecture et s'en déclarent satisfaits;

ATTENDU les explications rendues par Monsieur le Maire suivant la lecture du règlement numéro 218-18;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'adopter le règlement numéro 218-18 amendant le règlement de zonage numéro 69-07.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-05-152

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 219-18 AMENDANT LE RÈGLEMENT RELATIF À L'ÉMISSION DES PERMIS ET DES CERTIFICATS NUMÉRO 72-07

ATTENDU que le règlement relatif à l'émission des permis et des certificats de la Municipalité d'Adstock est en vigueur depuis le 2 avril 2007;

ATTENDU que la Municipalité a le pouvoir de modifier son règlement relatif à l'émission des permis et des certificats en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que le conseil désire adapter son règlement relatif à l'émission des permis et des certificats en vertu des modifications apportées à son règlement de zonage;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Michel Rhéaume et qu'une présentation du projet de règlement a été réalisée lors de la séance ordinaire tenue le lundi 5 mars 2018;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont préalablement reçu, conformément à l'article 445 du Code municipal, une copie des textes du règlement, ceux-ci déclarent l'avoir lu, renoncent à sa lecture et s'en déclarent satisfaits;

ATTENDU les explications rendues par Monsieur le Maire suivant la lecture du règlement numéro 219-18;

ATTENDU que toutes les formalités relatives à l'adoption du règlement ont été respectées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,

Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu d'adopter le règlement numéro 219-18 amendant le règlement relatif à l'émission des permis et des certificats numéro 72-07.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-05-153

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 227-18 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 69-07

ATTENDU que le règlement de zonage de la Municipalité d'Adstock est en vigueur depuis le 2 avril 2007;

ATTENDU que la municipalité a le pouvoir de modifier son règlement de zonage et d'y ajouter des dispositions prévues à l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que le conseil désire protéger certaines zones et activités face à l'implantation d'établissements à forte charge d'odeur;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par la conseillère Nicole Champagne et qu'une présentation du projet de règlement a été réalisée lors de la séance ordinaire tenue le lundi 9 avril 2018;

ATTENDU que le projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le lundi 9 avril 2018;

ATTENDU l'assemblée publique de consultation tenue le 30 avril 2018;

ATTENDU qu'aucune modification n'est apportée au projet de règlement suite à l'assemblée publique de consultation;

ATTENDU que le projet de règlement contient des dispositions qui peuvent être soumises à l'approbation référendaire;

ATTENDU les explications rendues par Monsieur le Maire suivant la lecture du second projet de règlement numéro 227-18;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu d'adopter le second projet de règlement numéro 227-18 amendant le règlement de zonage.

Séance tenante, le directeur de l'urbanisme précise qu'avant l'entrée en vigueur, ce règlement peut être soumis à l'approbation référendaire en vertu des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. La période prévue pour l'exercice de ce droit s'étend du 22 mai au 29 mai 2018.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-05-154

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 228-18
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 70-07**

ATTENDU que le règlement de lotissement numéro 70-07 a été adopté le 2 avril 2007;

ATTENDU que la rénovation cadastrale est en vigueur sur l'ensemble du territoire de la Municipalité;

ATTENDU que le règlement de lotissement contient des dispositions qui doivent être modifiées afin de s'adapter à la rénovation cadastrale;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent projet de règlement a été donné par le conseiller Nelson Turgeon et qu'une présentation du projet de règlement a été réalisée lors de la séance ordinaire tenue le lundi 9 avril 2018;

ATTENDU que le projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le lundi 9 avril 2018;

ATTENDU l'assemblée publique de consultation tenue le 30 avril 2018;

ATTENDU qu'aucune modification n'est apportée au projet de règlement suite à l'assemblée publique de consultation;

ATTENDU que le projet de règlement contient des dispositions qui peuvent être soumises à l'approbation référendaire;

ATTENDU les explications rendues par Monsieur le Maire suivant la lecture du second projet règlement numéro 228-18;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,
Et résolu d'adopter le second projet de règlement numéro 228-18 amendant le règlement de lotissement numéro 70-07.

Séance tenante, le directeur de l'urbanisme précise qu'avant l'entrée en vigueur, ce règlement peut être soumis à l'approbation référendaire en vertu des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. La période prévue pour l'exercice de ce droit s'étend du 22 mai au 29 mai 2018.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-05-155

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 226-18 CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES AUX TRAVAUX MUNICIPAUX

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock applique le règlement 245 de l'ancienne Municipalité de Saint-Méthode-de Frontenac pour la réalisation de travaux municipaux;

ATTENDU que ce règlement s'applique uniquement à l'intérieur du périmètre urbain de Saint-Méthode et que ces dispositions ne sont pas applicables;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de se munir d'un nouveau règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent projet de règlement a été dûment donné par le conseiller Michel Rhéaume et qu'une présentation du projet de règlement a été réalisée lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 avril 2018;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont préalablement reçu, conformément à l'article 445 du Code municipal, une copie des textes du règlement;

ATTENDU que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu, renoncent à sa lecture et s'en déclarent satisfaits;

ATTENDU les explications sommaires rendues par Monsieur le Maire concernant la portée du projet de règlement numéro 226-18;

ATTENDU que toutes les formalités relatives à l'adoption du règlement ont été respectées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,
Et résolu d'adopter le projet de règlement numéro 226-18 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 229-18
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 69-07**

Un avis de motion est donné par le conseiller Sylvain Jacques qu'il proposera, lui ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption du règlement numéro 229-18 amendant le règlement de zonage numéro 69-07.

Le maire dépose le projet de règlement qui a pour objet ce qui suit :

- D'ajouter des définitions afin de différencier les termes entretien, rénovation et reconstruction;
- De modifier une disposition de l'article 8.3 concernant les mesures relatives aux rives afin d'ajouter des exceptions concernant la possibilité de rénover une galerie existant sous certaines conditions et de rénover certains ouvrages existant sous certaines conditions à l'intérieur de la bande riveraine;
- De modifier le chapitre 10 concernant les bâtiments et les constructions accessoires.

18-05-156

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 229-18
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 69-07**

ATTENDU que le règlement de zonage de la Municipalité d'Adstock est en vigueur depuis le 2 avril 2007;

ATTENDU que la Municipalité a le pouvoir de modifier son règlement de zonage et d'y ajouter des dispositions prévues à l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que le conseil désire préciser certaines définitions;

ATTENDU que le conseil souhaite assouplir sa réglementation relative aux rives;

ATTENDU que le conseil veut modifier les dispositions relatives aux bâtiments et aux constructions accessoires;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Sylvain Jacques et que le dépôt du projet de règlement a été effectué lors de la séance ordinaire tenue le lundi 7 mai 2018;

ATTENDU les explications rendues par Monsieur le Maire suivant la lecture du projet de règlement numéro 229-18;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 229-18 amendant le règlement de zonage numéro 69-07.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-05-157

**PROJETS DE RÈGLEMENT NUMÉROS 226-18 ET 229-18 : FIXATION DE
L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

En vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Municipalité doit tenir une assemblée publique de consultation sur les projets de certains règlements d'urbanisme.

À cet égard,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu de fixer l'assemblée publique de consultation des projets de règlements numéros 226-18 et 229-18, au jeudi 31 mai 2018 à 19h30 à la salle de l'édifice Bernardin-Hamann dans le secteur Saint-Méthode.

Durant cette assemblée publique, Monsieur le maire ou toute autre personne désignée à cet effet, expliquera les modalités contenues dans ces projets de règlement et entendra les personnes ou organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur les sujets.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-05-158

5, ROUTE DU MONT-ADSTOCK : ÉTUDE ET DÉCISION CONCERNANT LA DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

ATTENDU que la demande déposée au Comité consultatif d'urbanisme est assujettie au règlement numéro 155-14 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU que le projet présenté respecte l'ensemble de la réglementation d'urbanisme en vigueur;

ATTENDU que le projet d'implantation d'une résidence isolée privilégie une intégration visuelle harmonieuse par rapport aux bâtiments existants et au paysage;

ATTENDU que le projet vise à conserver au maximum le couvert végétal;

ATTENDU que le gabarit et la hauteur du bâtiment principal ne créent pas d'incidence sur le paysage;

ATTENDU que l'implantation du bâtiment met en valeur le caractère naturel du site;

ATTENDU que le projet soumis rencontre les objectifs et les critères qui lui sont applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu d'accepter la demande relative au projet de construction présenté par le propriétaire du lot 5 448 276, en vertu de la recommandation transmise par le CCU et autorise la personne chargée de l'application du règlement à délivrer les permis nécessaires selon le plan présenté. Cependant, tels permis sont assujettis aux conditions suivantes :

- L'obligation de reboiser si une coupe d'arbres supplémentaire est nécessaire pour l'implantation des installations septiques. Le propriétaire devra en avvertir le fonctionnaire désigné avant de procéder à la coupe;
- Pour toute autre coupe d'arbres non prévue dans le plan proposé, tout abattage d'arbre devra être préalablement soumis au CCU;
- Aucuns travaux ne faisant pas partie de la présente demande ne pourront être réalisés sans être préalablement soumis au CCU.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-05-159

SERVICES-CONSEILS RELATIFS À LA RÉDACTION DE RÈGLEMENTS D'URBANISME CONCERNANT LE DÉVELOPPEMENT DANS LE CADRE DU PROJET DOMAINE ESCAPAD : ATTRIBUTION D'UN MANDAT

ATTENDU que le projet du Domaine Escapad dans le Pôle récréotouristique du mont Adstock demandera plusieurs modifications réglementaires en matière d'urbanisme;

ATTENDU que la Municipalité désire adjoindre au directeur du Service de l'urbanisme de l'accompagnement afin de réaliser rapidement les modifications réglementaires;

ATTENDU l'offre de services présentée par la firme ÉcoGestion Solutions datée du 26 avril 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu d'attribuer un mandat pour une banque d'heure forfaitaire d'un maximum de 2 500 \$, taxes en sus, à la firme ÉcoGestion Solutions pour des services-conseils relatifs à la rédaction de règlements d'urbanisme concernant le développement dans le cadre du projet Domaine Escapad.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-05-160

ACCAPAREMENT ET FINANCIARISATION DES TERRES AGRICOLES

ATTENDU que l'achat de terres par des financiers, des régimes de retraite et des fonds d'investissement entraînent une financiarisation des terres agricoles créant ainsi un dépassement de la valeur marchande comparativement à la valeur agronomique et/ou de la spéculation;

ATTENDU que ce phénomène prend de l'ampleur au Québec et est source de préoccupation;

ATTENDU que dans son PDZA la MRC des Appalaches souhaite accroître l'accessibilité pour la relève, assurer le développement et la diversification des activités agricoles et revitaliser le milieu rural;

ATTENDU que la financiarisation des terres agricoles met en péril l'établissement de la relève, la diversité de l'agriculture, le dynamisme et l'économie des régions;

ATTENDU que depuis quelques années, le gouvernement de la Saskatchewan a mis en place une législation pour interdire aux fonds de retraite et aux fonds d'investissement d'acquérir des terres agricoles;

ATTENDU que le gouvernement du Québec n'a pas encore pris position officiellement sur ce dossier, et ce, malgré toutes les représentations qui ont été effectuées au cours des dernières années;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,

Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,

Et résolu que le conseil demande à la MRC des Appalaches de demander au gouvernement du Québec que soit créée une table de travail avec tous les acteurs du milieu pour trouver des solutions viables et durables à ce problème d'accaparement et de financiarisation des terres agricoles.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-05-161

NOMINATION DES PATROUILLEURS NAUTIQUES AU GRAND LAC SAINT-FRANÇOIS

ATTENDU que la patrouille nautique du Grand lac Saint-François a le mandat de patrouiller et faire respecter la réglementation nautique depuis plus de dix ans sur l'ensemble du Grand lac Saint-François, lequel se situe sur le territoire des municipalités de Saint-Joseph-de-Coleraine, Adstock, Lambton, Saint-Romain, Sainte-Praxède et Stornoway et dont une partie du lac se trouve dans le Parc national de Frontenac;

ATTENDU que les patrouilleurs nautiques doivent être nommés inspecteurs municipaux par les six municipalités riveraines pour pouvoir appliquer la réglementation nautique sur le Grand lac Saint-François et être autorisés à délivrer des constats d'infraction;

ATTENDU que les règlements appliqués sont le Règlement sur les petits bâtiments, le Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments et le Règlement sur les compétences des conducteurs d'embarcations de plaisance, lesquels découlent de la Loi sur la Marine marchande du Canada;

ATTENDU que, suite à la nomination des patrouilleurs nautiques à titre d'inspecteurs municipaux, une demande d'autorisation pour délivrer des constats d'infraction sera adressée au Directeur des poursuites criminelles et pénales;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu que messieurs Ian-Olivier Roy et Charles Rodrigue soient nommés inspecteurs municipaux pour l'année 2018 afin qu'ils puissent agir à titre de patrouilleurs nautiques pour le Grand lac Saint-François et appliquer les règlements touchants à la Loi sur la Marine marchande du Canada.

Il est également résolu que ceux-ci soient autorisés à appliquer, dans leur champ de compétence et sur le territoire de la municipalité d'Adstock pour cette même période, le règlement numéro 109-09 concernant les nuisances.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Développement socio-économique

18-05-162

TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATION : DÉPÔT DE L'ENTENTE AVEC BELL CANADA POUR TERMINER LA CONSTRUCTION, ACCEPTATION DU CONTENU DU BAIL ET AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU que le conseil municipal a autorisé par la résolution portant le numéro 18-04-114 la signature de l'entente avec Bell Canada;

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance et approuve le contenu de l'entente ainsi que celui du bail;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,
Et résolu ce qui suit :

- de déposer l'entente intervenue entre la Municipalité et Bell Canada;
- d'accepter le contenu du bail d'occupation de la tour de télécommunication;
- de mandater Bell Canada pour finaliser les travaux de construction de ladite tour;
- d'autoriser monsieur le maire, monsieur Pascal Binet, à signer ladite entente.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-05-163

PÔLE RÉCRÉOTOURISTIQUE DU MONT ADSTOCK : OCTROI D'UN MANDAT À UN TIERS POUR NÉGOCIER LA CESSION DU CHALET ET DES ENTENTES À VENIR AVEC LES INTERVENANTS DE LA MONTAGNE

ATTENDU l'avancement du dossier pour le développement du mont Adstock;

ATTENDU que le conseil municipal souhaite finaliser avec diligence et célérité les ententes de cession et de location entre le Club de golf du mont Adstock et, s'il y a lieu, avec d'autres intervenants autour de la montagne;

ATTENDU que la Municipalité souhaite déposer promptement des demandes d'aide financière pour la construction ou la rénovation d'un chalet d'accueil et d'une route reliant le rang 6 et la route du Mont-Adstock, mais doit en être propriétaire pour procéder;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,
Et résolu de mandater un tiers pour négocier les ententes à intervenir entre les différents intervenants œuvrant autour de la montagne.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-05-164

PÔLE RÉCRÉOTOURISTIQUE DU MONT ADSTOCK : ENGAGEMENT ET DEMANDES

ATTENDU l'intérêt d'investisseurs privés à développer un projet récréotouristique structurant autour du mont Adstock;

ATTENDU que les promoteurs du projet Domaine Escapad ont demandé un engagement clair du conseil municipal relativement à la construction d'une route d'accès entre le 6^e Rang et la route du Mont-Adstock et stipulant l'implication régionale pour assurer la pérennité des opérations autour de la montagne;

ATTENDU que le conseil est prêt à contribuer financièrement à la consolidation des activités autour de la montagne selon certaines conditions;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,
Et résolu ce qui suit :

- de dépêcher une missive au promoteur du projet du Domaine Escapad précisant l'engagement de la Municipalité d'Adstock;
- d'engager la Municipalité à construire ou rénover un chalet d'accueil et à prolonger le réseau routier entre le 6^e Rang et la route du Mont-Adstock à la hauteur de l'aide financière à recevoir;
- d'exiger la cession rapide des terrains nécessaires à sa construction et d'obtenir la signature des baux de location de la part des intervenants qui œuvreront autour de la montagne;
- d'obtenir de la MRC des Appalaches un montant de 115 000 \$ par année sur une période de 10 ans pour soutenir les activités et les opérations de la Coopérative de solidarité récréotouristique du mont Adstock;
- d'obtenir de la Caisse Desjardins de la région de Thetford le retrait du cautionnement de la Municipalité sur un prêt de la Coopérative de solidarité récréotouristique du mont Adstock;
- de contribuer à combler le déficit d'opération de la Coopérative de solidarité récréotouristique du mont Adstock en échange de terrains;
- de convenir avec les intervenants concernés d'autres modalités nécessaires à la réussite du projet et garantissant les investissements de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-05-165

PROGRAMME FONDS DE DÉVELOPPEMENT 100 M\$ DU MOUVEMENT DESJARDINS : DÉPÔT D'UNE DEMANDE FINANCIÈRE ET AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU le dépôt par la firme Zins Beaugrand et associées du Plan de développement du Pôle récréotouristique du mont Adstock;

ATTENDU l'engagement de la Municipalité à construire le nouveau chalet du mont Adstock et de prolonger le réseau routier entre le 6^e Rang et la route du Mont-Adstock;

ATTENDU l'importance que le mont Adstock revêt pour la municipalité et la région, constituant un produit d'appel et contribuant à l'offre touristique régionale;

ATTENDU la possibilité de déposer une demande d'aide financière au Fonds de développement de 100 M\$ du Mouvement Desjardins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,
Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,
Et résolu ce qui suit :

- de déposer une demande d'aide financière au Fonds de développement de 100 M\$ du Mouvement Desjardins;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, tous les documents visant la bonne conduite de ce dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-05-166 **PARC INDUSTRIEL ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA : OCTROI D'UN CONTRAT POUR FINALISER CERTAINS TRAVAUX RELIÉS AUX INFRASTRUCTURES DE LA RUE FORTIN NORD**

ATTENDU qu'il reste des travaux à réaliser dans le cadre de la consolidation du parc industriel;

ATTENDU que les travaux sont admissibles à la subvention reçue par Développement économique Canada;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'octroyer un contrat à Excavation Rodrigue Inc. pour finaliser les travaux reliés à la rue Fortin Nord au montant de 15 000 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-05-167 **CLUB CHASSE ET PÊCHE ST-MÉTHODE – ST-DANIEL INC. : ATTRIBUTION D'UN DROIT DE PASSAGE ET FOURNITURE DE GRAVIER**

ATTENDU le contrat notarié daté du 28 mars 2018 qui a fait disparaître la servitude d'accès au parc de cervidés;

ATTENDU la demande du Club et chasse et pêche d'obtenir une entente de passage;

ATTENDU que le Club a reçu une aide financière pour la réalisation d'un sentier pédestre;

ATTENDU le matériel en gravier disponible à proximité et le projet d'aménager un sentier ceinturant une partie du parc de cervidés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser un droit de passage entre le parc de cervidés et la 1^{ère} Avenue Ouest;
- de mandater la directrice générale et le maire à signer l'entente relative à cet effet;
- d'identifier avec le chef d'équipe du secteur la quantité possible et la disponibilité du matériel pour l'aménagement du sentier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-05-168 **CONFIRMATION DE L'AIDE FINANCIÈRE À LA COOPÉRATIVE ST-MÉTHODE POUR LA QUINCAILLERIE**

ATTENDU la relocalisation de la quincaillerie suite à l'incendie de mars 2016;

ATTENDU l'engagement du conseil municipal d'attribuer une aide à la Coopérative St-Méthode;

ATTENDU la volonté du conseil de contribuer financièrement au réaménagement de ce carrefour;

ATTENDU que des discussions ont été entamées avec le ministère des Transports à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,
Et résolu d'autoriser ce qui suit :

- d'expédier une lettre à la directrice générale de la Coopérative stipulant nos engagements et nos demandes;
- d'attribuer une aide financière égale à la location perçue à la Coopérative pour le loyer à la salle municipale de l'Édifice Bernardin-Hamann;
- d'engager la Municipalité à réaliser un plan d'aménagement de l'ancienne quincaillerie et de décontaminer, avec l'aide de subvention, le site à la condition que la Coopérative cède à titre gracieux le terrain;
- de mandater une firme d'aménagement afin d'accompagner le Service d'urbanisme et de convenir avec la Coopérative l'aménagement et l'utilisation du site.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-05-169

DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME CLIMATSOL-PLUS POUR LA RÉHABILITATION DU TERRAIN CONTAMINÉ DE L'ANCIENNE QUINCAILLERIE ET AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU l'importance de soutenir la Coopérative Saint-Méthode car elle offre des services de proximité dans un secteur important de la Municipalité;

ATTENDU l'opportunité de bénéficier de subventions pour décontaminer le site de l'ancienne quincaillerie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,
Et résolu d'autoriser ce qui suit :

- d'autoriser monsieur Jérôme Grondin, directeur du Service de l'urbanisme, à signer et à déposer une demande de subvention dans le programme ClimatSol-Plus;
- d'autoriser madame Renée Vachon, directrice générale, à signer tous les documents administratifs relatifs à la bonne conduite du dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-05-170

DÉPÔT D'UNE PROMESSE D'ACHAT POUR UNE TERRE DANS LE CADRE DU PROJET DE LA PHASE II DE L'INCUBATEUR AGROALIMENTAIRE DES APPALACHES

ATTENDU le dépôt par le Comité de développement agroalimentaire de la MRC des Appalaches d'un projet intitulé Phase II de l'incubateur agroalimentaire;

ATTENDU que le projet inclut une part du milieu qui comprend l'achat d'une terre agricole afin d'accueillir plus d'incubés, de loger des producteurs et d'entreposer des équipements;

ATTENDU que la propriété du 261, chemin Sacré-Cœur Ouest est à vendre;

ATTENDU l'intérêt de la Municipalité d'Adstock de se porter acquéreur pour déployer la seconde phase;

ATTENDU que la part municipale ne dépassera pas l'évaluation municipale, soit de 177 000 \$;

ATTENDU que la part du milieu sera de 23 000 \$ en plus des frais notariés;

ATTENDU qu'il y a lieu de consolider le projet de l'Incubateur agroalimentaire des Appalaches;

ATTENDU la planification stratégique de la Municipalité de développer la spécificité de chacun des secteurs composant notre communauté;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu ce qui suit :

- de déposer une promesse d'achat de 200 000 \$;
- d'autoriser la directrice générale de déposer ladite promesse au nom de la Municipalité;
- de verser un acompte de 10 000 \$ aux propriétaires;
- de convenir des modalités d'utilisation du site avec le Comité de développement agroalimentaire de la MRC des Appalaches et la Municipalité;
- de mandater un notaire et d'autoriser le maire et la directrice générale à signer les documents relatifs à l'achat.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Travaux publics et voirie

18-05-171

ENTRETIEN DE PELOUSE DU SECTEUR SAINT-DANIEL : OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU l'intérêt de la personne qui faisait l'entretien l'été dernier de poursuivre son contrat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu d'octroyer un contrat à monsieur Stéphane Montpas le contrat à un taux de 15 \$/heure incluant une compensation pour l'essence et la fourniture d'équipements.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Loisirs, culture et vie communautaire

18-05-172

PLEIN AIR ADSTOCK : VERSEMENT DE LA PREMIÈRE TRANCHE DE SUBVENTION

Le Comité Plein Air Adstock demande à la Municipalité d'Adstock de verser sa première tranche d'aide financière.

À cet égard,
Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,
Et résolu d'autoriser le versement d'une première tranche de la subvention annuelle
au Comité Plein Air Adstock, soit 5 000 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-05-173 **COMITÉ D'EMBELLISSEMENT DE SACRÉ-CŒUR-DE-MARIE : VERSEMENT ANNUEL DE LA SUBVENTION**

Considérant que le Comité d'embellissement de Sacré-Cœur-de-Marie avait déposé sa demande lors de l'élaboration budgétaire et que le Comité demande à la Municipalité d'Adstock de verser son aide financière annuelle.

À cet égard,
Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,
Et résolu de verser la subvention annuelle de 2 500 \$ au Comité d'embellissement
de Sacré-Cœur-de-Marie.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-05-174 **BIBLIOTHÈQUE DE L'AVENIR : VERSEMENT ANNUEL DE LA SUBVENTION**

Considérant que le comité de la bibliothèque municipale avait déposé sa demande lors de l'élaboration budgétaire et que le comité demande à la Municipalité d'Adstock de verser son aide financière annuelle.

À cet égard,
Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,
Et résolu de verser une tranche de 5 000 \$ à la Bibliothèque de l'Avenir.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-05-175 **PARC NATIONAL DE FRONTENAC : NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL**

ATTENDU que le Parc national de Frontenac offre à la Municipalité un siège à sa table d'harmonisation du Parc;

ATTENDU l'intérêt de la Municipalité d'en faire partie puisque le parc est un attrait indéniable de son territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,
Et résolu de nommer madame Nicole Champagne à titre de représentante municipale au comité du Parc national de Frontenac.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-05-176 **ACHAT DE BILLETS CORPORATIFS DE DROITS DE JEUX AU CLUB DE GOLF DU MONT ADSTOCK**

Le club de golf du mont Adstock offre à la Municipalité d'Adstock de se porter acquéreur des droits de jeux de golf pour la moitié du prix régulier.

Suite aux discussions,
Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,
Et résolu de se procurer une quantité de 20 droits de jeux au Club de golf du mont Adstock au montant de 420 \$.

Afin de faire bénéficier les adeptes, la municipalité rendra ces droits de jeux à leur disposition au prix coûtant. Les intéressés pourront les récupérer au bureau de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-05-177 **COMITÉ DES LOISIRS DE SAINTE-ANNE-DU-LAC : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LE TERRAIN DE JEUX**

ATTENDU que l'association des riverains a fait une demande d'emplois étudiants;

ATTENDU que la réponse reçue entraîne un manque à gagner;

ATTENDU que le conseil avait réservé un montant au budget pour soutenir le terrain de jeux de Sainte-Anne-du-Lac;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,
Et résolu de verser un montant de 1 500 \$ à l'Association des riverains du lac du Huit.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

RAPPORTS ET COMPTES RENDUS

Les élus présentent la nomenclature des dossiers sur lesquels ils sont intervenus au cours du dernier mois et précisent également l'état d'avancement de chacun d'eux, le cas échéant.

INFORMATIONS MUNICIPALES

- 10 mai 2018 : rencontre d'information pour le déploiement du gaz naturel.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les contribuables, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets. Séance tenante, les réponses sont rendues. Les questions n'ayant pas été répondues le seront à une séance ultérieure.

18-05-178

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,
Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,
Et résolu de lever la séance à 22h15.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé tout un chacun des résolutions y apparaissant.

Monsieur le maire,

La directrice générale,

Pascal Binet

RV

Renée Vachon